



PLAN LOCAL D'URBANISME

LEGENDE ZONAGE :

- UA Zone urbaine centre ville
- UB Zone urbaine extension du centre ville
- UC Zone urbaine habitat collectif
- UD Zone urbaine campings, cravanes et habitat léger
- UE Zone urbaine activités commerciales et artisanales
  
- 1AU1 Zone à urbaniser à court et moyen termes caractère résidentiel
- 1AU2 Zone à urbaniser à moyen termes caractère résidentiel
- 2AU1 Zone à urbaniser à court termes caractère résidentiel
- 2AU2 Zone à urbaniser à court termes caractère résidentiel
- 2AU3 Zone à urbaniser à court termes caractère résidentiel
- 3AU Zone à urbaniser caractère résidentiel aéré
- 4AU Zone à urbaniser mixte activités artisanales et habitat
- 5AU Zone à urbaniser équipement public
- 6AU Zone à urbaniser commerces et activités liées au tourisme
  
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- NP Zone naturelle installations d'exploitation de l'électricité

LEGENDE ZONES SPECIQUES :

- Limite des secteurs
- Bâtiments identifiés au regard des articles L. 123-3-1 et R. 123-7 du Code de l'Urbanisme : "Bâtiments agricoles, qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial peuvent l'objet d'un changement de destination..."
- Emplacements réservés
- Sites archéologiques
- Droit de Préemption Urbain
- Zone concernées par le risque inondation (source : DDTM)
- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la voie en catégorie 3 (100 mètres)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une aire de stationnement	Commune	4 100 m <sup>2</sup>
3	Liaison viaire et piétonne - impasse Ille Fruits	Commune	1 165 m <sup>2</sup>
5	Destiné au réseau pluvial	Commune	4 110 m <sup>2</sup>
6	Déviation routière	Conseil Général	3 170 m <sup>2</sup>

Secteur en application de l'article L. 151-37 du CU pour préserver la diversité commerciale  
 Secteur en application de l'article L. 151-14 du CU dans lequel les programmes de logements comportent une proportion de logements d'une taille minimale

